

RATIFICATION du marché de gré à gré passé avec la Maison CAILLE & Cie pour la fourniture de 20 tonnes de CUT BACK nécessaires aux travaux de modernisation du chemin communal de la Bretagne en 1960.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré a été passé le 14 Avril 1960, par application de l'article 308 du décret n° 57-567 du 22 Mai 1957, avec la Maison CAILLE & Cie pour la fourniture de 20 tonnes de CUT BACK 400/500 au prix de 17.600 F la tonne, soit pour un montant total de 352.000 F

Ce produit a été utilisé pour les travaux de modernisation du chemin de la Bretagne.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir ratifier l'établissement de ce marché de gré à gré qui a été approuvé par Monsieur le Préfet, le 12 Mai 1960./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*M. Denis, le 19 Octobre 1960
Le Chef de Mission
Signé: J. Jouffreau*

2°) RATIFICATION d'un marché de gré à gré passé avec M. Jules CAILLE & Cie, Négociants à Saint-Denis, pour fourniture d'essence et des pièces de rechange d'Automobile.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Un marché de gré à gré passé avec M. Jules CAILLE & Cie, Négociants, pour fourniture d'essence et de pièces de rechange d'auto, en Janvier, Mars, Avril et Mai 1960.

Le montant de ce marché s'élève à 895.530 F

Savoir: pour le Chap. XII art. 3:

Balayage des rues, enlèvement des ordures ménagères 279.960. -

pour le Chap. XII art. 4:
Ent. Matériel Automobile de la Voirie 8.690. -

pour le Chap. XII art. 5:
Matériel Automobile de la Voirie,
frais essence, huile carburant 606.880.-

Total 895.530.-

Je vous demande de ratifier ce marché de gré à gré qui a déjà reçu l'approbation préfectorale le 3 Août 1960./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

*M. Denis, le 19 Octobre 1960,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
D. L. H.*

3°) RATIFICATION d'un marché de gré à gré passé avec la SOCIETE REUNIONNAISE de COMMERCE & DE COMMISSION, pour diverses fournitures pour matériel Automobiles de la Voirie.

Le Maire donne lecture du rapport.

Un marché de gré à gré a été passé avec la SOCIETE REUNIONNAISE de COMMERCE et de COMMISSION pour fournitures de matériel automobile de la Voirie, en Mars Avril, Mai et Juillet 1960.

Le montant de ce marché s'élève à 141.540 Fr.

Savoir: pour le Chap. XII art. 4:

Entretien Matériel Auto de la Voirie 76.340 Fr

pour le Chap. XII art. 5 - Matériel
Automobile de la Voirie, frais essence -
huile carburant

65.200 Fr

141.540 Fr

Je vous demande de ratifier ce marché de gré à gré qui a déjà reçu l'approbation préfectorale./.

Vu
Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Le 19 octobre 1960
P. de Pujol et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotti